

Jeudi 29 septembre 2022, à Redon

## Nettoyage de berges de la Vilaine à Redon

### En quelques jours, la Région a évacué 21 embarcations abandonnées

Depuis plusieurs années désormais, la Région, propriétaire et gestionnaire des voies navigables de Bretagne, observe la présence, le long des berges, d'un nombre croissant de bateaux abandonnés sur son domaine fluvial, y compris dans les zones protégées et classées Natura 2000 des marais de Vilaine. À la demande des plaisanciers, des pêcheurs mais aussi des élus locaux, une campagne d'extraction a donc été organisée ces derniers jours sur le secteur de Redon.

Vingt et une épaves (mesurant entre 4,50 m et 11 m) ont ainsi été évacuées grâce aux moyens techniques du **centre fluvial de Redon Confluence**. Après avoir, vainement, recherché les propriétaires des bateaux à l'abandon, la Région s'est appuyée sur le pouvoir de police des **maires des communes riveraines** pour pouvoir intervenir. La **Brigade de gendarmerie nautique de Quiberon**, compétente en matière de police de la navigation sur la Vilaine, a aussi contribué à cette campagne de nettoyage.

Une fois sortis de l'eau, les bateaux sont stockés au centre fluvial ou déposés le long de chemins accessibles. Partenaire de longue date de la Région, **l'APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable)** prend ensuite le relais et pilote les opérations de **déconstruction et recyclage**. Pour ce faire, les bateaux sont acheminés vers des **sites agréés** comme ceux de l'entreprise ROMI de Saint-Nicolas-de-Redon ou de Montoir-de-Bretagne.

Parallèlement, **la gendarmerie est susceptible de lancer des investigations visant à faire supporter les frais de retrait de ces bateaux à leurs propriétaires**, démontrant qu'elle est pleinement engagée dans la lutte contre les atteintes à l'environnement. La création d'une gendarmerie spécialement formée pour agir en faveur de la protection de l'environnement vient d'ailleurs d'être annoncée.

*Renseignements auprès du service valorisation touristique et développement durable de la Région Bretagne : 02 99 27 12 16 & [canauxdebretagne@bretagne.bzh](mailto:canauxdebretagne@bretagne.bzh)*



#### L'opération 1000 bateaux recyclés continue en Bretagne

La transition écologique du secteur nautique ne saurait intervenir sans un soin particulier apporté à la gestion de la fin de vie des bateaux. C'est pourquoi la Région Bretagne et l'APER mènent actuellement une campagne unique en France : l'opération **1 000 bateaux recyclés** ! Son objectif est d'inciter les propriétaires de bateaux de plaisance hors d'usage à les confier à la filière professionnelle de recyclage et de valorisation, en vue de leur déconstruction.

Les coûts de transport et de démantèlement peuvent, dans le cadre de ce dispositif original, être **pris en charge gratuitement jusqu'au 31 décembre 2022**, dès lors que les embarcations concernées mesurent entre 2,5 m et 24 m de long, sont immatriculées et destinées à la navigation maritime ou fluviales.

Pour envoyer son bateau dans le circuit de collecte, transport et recyclage, il suffit aux propriétaires d'accomplir les démarches en ligne, en se constituant un compte sur le site [recyclermonbateau.fr](https://recyclermonbateau.fr)